

N° d'épreuve FFM-770

Moto-Club & DC BAGNOLAIS

N° d'affiliation 0087

Date 16106/2018

Lieu BAGNOL SUR CE 2E

Organisateur technique - Pi quet Julien

E-mail — Ecolemot-Qciange, fir

Téléphone 0629883935/0466792935

# TRIAL

# **REGLEMENT PARTICULIER 2018**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de
la discipline pratiquée et de facon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation :

☐ Trial Outdoor

☐ Trial Indoor

☐ Trial Urbain

### Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course BRUNEAU ALAIN

Licence: 025560

Président du Jury ou Arbitre\* BAYLE Preus Jean.

Licence: 039280

Membre du Jury -----

Licence :

Engagement:

Contact Bruneau Name Lon Telephone 6668175621 Email bruneau, luburpawha @ Warrod

Membre du Jury -----

Licence :

Commissaire technique responsable BEURTON Isabelle

Licence: 318924

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dons la Ligue, le Jury d'une compétition matacycliste peut être formé soit d'un organe collègial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description mambre	tours, zones par to
TRE A-DTE	12		Nani 125 on Electropic 14km	3 Tours	6 Zones
TRE 2-DTE	7	12 }	80 CC Nanci on Eccoraque 24P	ėį	Ы
TRE 3- DIE	6		on Electroque 241	ц	Ŀ
TRE 4- DTE	6	8 {	Note Electriques 201 Mosa S888W	u	le .

15 ans et plus : cylindrée libre

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – avew ffmc16.ors



80cc maximum

125cc maximum

Les cylindrées seront conformes à

l'article 7 des RTS Trial :

7-10 ans

11-14 ans:



## REGLEMENT PARTICULIER 2018

TRIAL

Horaires Previsionn

Contrôles Administratifs : 9 H Contrôles Techniques: 9HAS

Remise des prix: 18 H 30

Départ: 9H30 Arrivée: 1811

\*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement

### Controles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAI) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) NON

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Hôpital le plus proche ... Baynol su ceze

Par la Ronte d'Ales Nom du site Parc. Anthun Rimbound Adresse 30 200 Pagnols un ce je

Les parcours de liaison empruntent-ils des

voies ouvertes à la circulation publique ?..... 🗀 OUI 🔀 NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours

Temps global imparti...

Nombre d'OZT\*.... \*Officiels Commissaires de Zone Trial



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Date: 7/02/18

Date: 8/02/18

Occaranic

LIGUE MOTOCYCLISTE DANGUEDOC-ROUSSILLON

5, rue de la Celinaje 30200 BAGNOLS/CEZE

Tél.: 06 07.90 98 31

Date:

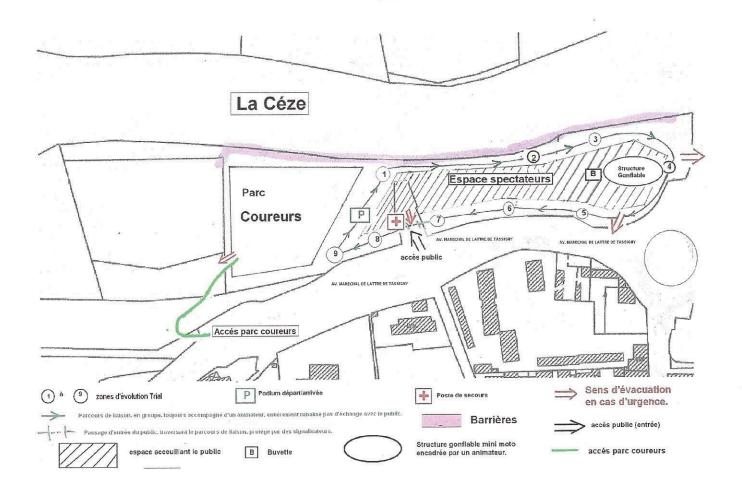
07/03/2018

Numéra :

18/0206

COMMISSION

et de la réglementation Fédération Française de Motocyclisme - Direction







## ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

## La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX Atteste par la présente que

## MOTO CLUB BAGNOLAIS 5 rue de la Cerisaie 30200 BAGNOLS SUR CEZE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT004900R-RCO456 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Trial Bagnols sur Ceze» se déroulant du 16/06/2018 à 9h00 au 16/06/2018 à 18h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 01/03/2018

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S A SUBANCES LESTIENNE
BP 34
Fél. 0878 REIMS CEDEX
Tél. 0878 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reim 529 120 842 - APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr



SAS ÁSSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX – RCS REIMS 529 120 842 (2010 8 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garanție financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b